

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 25 février 2025, à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

- PRÉSENCES :**
- Barbara Bédard
 - Marie-Noël Boivin-Durand
 - Jérémy Chiron-Escallier
 - Patrick Courtemanche
 - Josée Ducharme
 - Josée Garneau
 - Isabelle Gonthier
 - Jude-Alain Mathieu
 - Edna Myrthil, présidente
 - Mélanie Therrien
 - Bojan Vastag
 - Mélanie Villemaire
- Directeur général :** Roch-André Malo
- Secrétaire générale :** M^e Marie-France Dion
- Invités :**
- Richard Galli, directeur général adjoint, DG
 - Frédéric Greschner, directeur général adjoint, DG
 - Lucie Mathieu, directrice générale adjointe, DG
 - Yolande Vanier, directrice générale adjointe, DG
 - Isabelle Forest, directrice, SRH
 - Isabelle Guay, directrice, SOST
 - Chantal Major, directrice, SRF
 - Denis Riopel, directeur, SRM
 - Matthieu Riopel, directeur, SRTI
 - M^e Josiane Landry, secr. gén. adj. et dir. adj., SSGC
 - Isabelle Bernier, directrice adjointe, SRF
 - M^e Dominique Gervais, coord. et resp. du traitement des plaintes, SSGC
 - Marylène Raby, analyste, SSGC
- À distance :**
- Dominique Sylvain
 - Johanne Vallières, protectrice régionale de l'élève
- Absences :**
- Karolane Dubreuil
 - Lessead Jaziri

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de Mme Edna Myrthil, présidente.

Il est 19 h 30.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CA-250225-565

M. Patrick Courtemanche demande de retirer le point 5.1.1. *Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024* de l'agenda de consentement pour le déplacer au point 6.1. de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Josée Ducharme

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1. Points statutaires
1.1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Ordre du jour
2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance publique d'information
3.1. Séance publique d'information : présentation du rapport annuel 2023-2024 – pour adoption
3.2. Rapport annuel d'activités 2023-2024 de la protectrice régionale de l'élève (région des Prairies-et-des-Îles) – pour information
4. Période de questions du public (30 minutes)
5. Agenda de consentement
5.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024 : 5.1.1. Point déplacé à 6.1. 5.1.2. Suivis
5.2. Reddition de comptes du directeur général – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$
6. Dossier(s) retiré(s) de l'agenda de consentement (le cas échéant)
6.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024
7. Services éducatifs
7.1. Secteur des jeunes
7.1.1. Retour sur la <i>Politique organisationnelle des services de garde</i> (SEJ-18) – pour adoption
7.2. Secteur des adultes
Pause
8. Services administratifs
8.1. Ressources matérielles
8.1.1. Participation à un mandat d'achats regroupés de gaz naturel avec le Centre d'acquisitions gouvernementales – pour adoption
8.2. Organisation scolaire et transport
8.3. Ressources financières
8.3.1. Services professionnels d'audit externe – Nomination 2024-2025 – pour adoption
8.3.2. Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations (OOPC) pour l'année 2025-2026 – pour adoption
8.3.3. Budget révisé 2024-2025 – pour information
8.4. Ressources humaines
8.5. Ressources des technologies de l'information
9. Secrétariat général
10. Dossier à huis clos
11. Administration générale
12. Information sur les travaux des comités
12.1. Comité des ressources humaines : bilan des travaux du 28 janvier 2025
12.2. Comité de gouvernance et d'éthique : bilan des travaux du 14 janvier 2025
12.3. Comité de vérification : bilan des travaux du 4 février 2025
12.4. Comité consultatif de transport
12.5. Comité de parents : procès-verbaux du 21 novembre et du 12 décembre 2024

13. Information et question des membres du conseil d'administration
13.1. Information de la présidence
13.2. Information et faits saillants du directeur général
14. Autre
14.1. Varia
15. Clôture
15.1. Levée de l'assemblée

DE PERMETTRE à la présidence d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

3. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION

COMITÉ PLÉNIER

Résolution n° CA-250225-566

Il est proposé par Mme Mélanie Villemaire

DE SIÉGER en comité plénier.

Adopté

Il est 19 h 32.

La présidente, Mme Edna Myrthil, s'adresse au public et aux membres du conseil d'administration en les informant que l'année 2023-2024 a été ponctuée par quelques changements au niveau de la gouvernance. Tout d'abord, le CSSMI a accueilli plusieurs nouveaux administrateurs. Ensuite, le conseil d'administration a nommé M. Roch-André Malo à titre de directeur général, et M. Frédéric Greschner à titre de directeur général adjoint. Elle termine en rappelant que les principaux dossiers ayant fait l'objet de décisions sont mentionnés dans le rapport annuel.

3.1. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Le directeur général, M. Roch-André Malo, procède à la présentation à la population du rapport annuel 2023-2024 du CSSMI. Il fait la revue des principaux éléments contenus audit Rapport.

Il n'y a eu aucune question de la part des membres du CA et du public.

La présidente, Mme Edna Myrthil, remercie tous les partenaires de la communauté éducative pour leur engagement inconditionnel envers notre mission de réussite et de persévérance.

Il est 19 h 45.

3.2. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023-2024 DE LA PROTECTRICE RÉGIONALE DE L'ÉLÈVE (RÉGION DES PRAIRIES-ET-DES-ÎLES) – INFORMATION

Mme Johanne Vallières, protectrice régionale de l'élève, secteur des Prairies-et-des-Îles, se joint à la séance, en virtuel.

La présidente invite la protectrice régionale de l'élève à présenter son rapport annuel d'activités 2023-2024.

Mme Vallières procède à la présentation de son rapport et des principaux faits saillants. Il s'agit du tout premier depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* en août 2023. Elle présente ses principales fonctions qui sont prescrites dans la loi, et précise que son rapport est rendu public sur le site Web du gouvernement.

Mme Vallières souligne l'excellente collaboration des institutions sur son territoire, notamment le CSSMI, et ce, tant pour le traitement des plaintes que pour le suivi des recommandations.

Mme Villemaire questionne Mme Vallières au sujet des recommandations refusées par le CSSMI. Cette dernière indique qu'elle ne peut en dire davantage, pour des raisons de confidentialité. Elle rappelle que le processus de traitement de plaintes doit se trouver en page d'accueil des sites Web des établissements.

La présidente remercie le public qui a assisté aux présentations.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CA-250225-567

Il est proposé par M. Jude-Alain Mathieu

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 17.

3.1. RAPPORT ANNUEL 2023-2024 – ADOPTION

Résolution n° CA-250225-568

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Avis public paru le 5 février 2025
- C) Rapport annuel 2023-2024 du CSSMI

ATTENDU que l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique* demande que le conseil d'administration du Centre de services scolaire tienne, au moins une fois par année, une séance publique d'information à laquelle est invitée à participer la population;

ATTENDU que, conformément à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, le rapport annuel a été rendu public sur le site Internet du Centre de services scolaires des Mille-Îles (CSSMI) avant le 31 décembre 2024;

ATTENDU que l'avis public relatif à la tenue d'une séance d'information sur le rapport annuel 2023-2024 est paru le 5 février 2025 sur le site Internet du CSSMI ainsi que dans les journaux locaux L'Éveil, Le Nord Info et La Revue;

ATTENDU que cette séance publique d'information s'est tenue le 25 février 2025 et que le public a eu l'occasion de poser ses questions aux membres du conseil d'administration;

Il est proposé par Mme Marie-Noël Boivin-Durand

DE RECEVOIR le rapport annuel 2023-2024 du Centre de services scolaire des Mille-Îles, comme déposé au soutien de la présente résolution pour valoir comme si au long récité;

DE VERSER ledit rapport annuel 2023-2024 au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 174.

Adopté

Il est 20 h 20.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, fait état des questions reçues.

Mme Valérie Marsolais, parent, s'était inscrite à la *Période de questions du public* conformément aux *Règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02). Or, elle ne s'est pas présentée à la séance.

Mme Bénédicte Soudry, parent d'un futur élève de l'école secondaire d'Oka et aussi membre des Jardins de la Pointe à Pointe-Calumet, souhaite obtenir des clarifications sur la serre patrimoniale située sur le terrain de l'école secondaire d'Oka.

Le directeur général, M. Roch-André Malo, indique que la serre est actuellement fermée aux élèves pour des raisons de sécurité et de salubrité. Nous sommes en attente d'estimations pour les travaux nécessaires à sa remise en activité. Il souligne qu'une réouverture de la serre n'est pas possible l'an prochain. Bien que l'objectif soit de remettre la serre en activité, il n'y aura aucun compromis sur la sécurité.

L'allocation de Mme Soudry est déposée au répertoire des présentes sous la cote 175.

Mme Sylvie Clermont, présidente du Regroupement écocitoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac (RECMSLL) et membre du Jardin collectif et solidaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le Colibri, et membre de la concertation élargie de la MRC Deux-Montagnes, Réseau-Jardin (RECMSLL), s'était préalablement inscrite à la *Période de questions du public*. Toutefois, en raison de son indisponibilité, elle délègue madame Bénédicte Soudry afin de lire son allocution.

Mme Bénédicte Soudry, au nom de Mme Sylvie Clermont, interpelle les membres concernant la décision à prendre pour la serre patrimoniale de l'école secondaire d'Oka pour les jeunes et pour les jardins collectifs et solidaires environnants. Elle lit l'allocation de Mme Clermont, laquelle est déposée au répertoire des présentes sous la cote 176.

M. Malo réfère Mme Soudry aux réponses données à la question précédente.

Mme France-Dominique Béland, représentante du personnel enseignant (SEBL), s'adresse aux membres du CA afin de dénoncer l'improvisation du ministre de l'Éducation dans le dossier de la semaine de prévention de la violence, notamment en rappelant qu'une semaine de cet ordre a déjà eu lieu cette année au CSSMI. Elle dénonce le court délai pour mettre en œuvre le programme du MEQ, lequel repose en grande partie sur les épaules des enseignants. Elle demande donc le soutien de la Direction générale, dans ce contexte.

Le directeur général, M. Roch-André Malo, convient que le délai est court, mais se dit satisfait que le ministre s'occupe de déployer les outils. Il confirme que nous attendons encore beaucoup d'informations sur les activités. Considérant que la prévention de la violence et de l'intimidation demeure un enjeu, nous allons regarder ce qui est possible de faire et comment participer à cet événement, qui demeure une priorité.

Il est 20 h 36.

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1.2. SUIVIS À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Les suivis relatifs à la *Période de questions du public* de la séance ordinaire du conseil d'administration du 10 décembre 2024 ont été déposés en information au cahier de la présente séance.

5.2. REDDITION DE COMPTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSTRUCTION DE PLUS DE 1 M\$

Aucun contrat de construction de plus de 1 M\$ n'a été octroyé entre le 27 novembre 2024 et le 11 février 2025 par le directeur général. Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

6. DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

6.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Résolution n° CA-250225-569

M. Patrick Courtemanche soulève le fait que l'expression « bassin d'alimentation » n'est plus utilisée dans la *Politique sur l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans les établissements* (OS-01), depuis 2023. Ainsi, il faudrait retirer, dans le dispositif de la résolution n° CA-241210-557 : *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028 – Modification des bassins de l'école secondaire d'Oka et de l'école secondaire du Maréchal à Mirabel* du procès-verbal du CA du 10 décembre 2025 (point 7.2.3. de l'ordre du jour), le mot « alimentation ».

La secrétaire générale informe les membres qu'en modifiant le procès-verbal, la résolution n° CA-241210-557 : *Cadre d'organisation scolaire 2025-2028 – Modification des bassins de l'école secondaire d'Oka et de l'école secondaire du Maréchal à Mirabel* devra être réadoptée. Considérant l'absence d'impact de l'utilisation du terme « bassin d'alimentation » au procès-verbal, aucune modification ne sera adoptée.

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024.

Adopté

7. SERVICES ÉDUCATIFS

7.1. Secteur des jeunes

7.1.1. RETOUR SUR LA POLITIQUE ORGANISATIONNELLE DES SERVICES DE GARDE (SEJ-18) – POUR ADOPTION

Proposition

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-230321-322
- C) Résolution n° CA-230516-361
- D) Avis du comité de parents au conseil d'administration du CSSMI pour une révision de la Politique SEJ-18 – Janvier 2025
- E) *Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18)*

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration, lors de sa séance extraordinaire du 21 mars 2023, de la *Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18)* en vertu de la résolution n° CA-230321-322, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU la décision du conseil d'administration, lors de sa séance extraordinaire du 16 mai 2023, de maintenir la *Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18)*, telle qu'adoptée par la résolution n° CA-230321-322 et de mandater la Direction générale de faire un bilan, en décembre 2023, de l'application de ladite Politique ainsi qu'une reddition de comptes à la fin de l'année financière 2023-2024 concernant les impacts de la Politique (rés. n° CA-230516-358);

ATTENDU que ledit bilan a été présenté à la séance ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2023 et que ladite reddition de comptes a été effectuée à la fin de l'année financière 2023-2024, soit lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2024;

ATTENDU l'avis du comité de parents soumis au conseil d'administration pour une révision de la Politique SEJ-18 – Janvier 2025;

ATTENDU le comité plénier du conseil d'administration tenu le 21 janvier 2025 et portant sur la *Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18)*;

ATTENDU la volonté du conseil d'administration, au terme du comité plénier du 21 janvier 2025, de maintenir la *Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18)*, telle qu'adoptée par la résolution n° CA-230321-322, et ce, dans l'intérêt des élèves du CSSMI;

Il est proposé :

DE MAINTENIR la *Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18)*, telle qu'adoptée par le conseil d'administration, le 21 mars 2023, conformément à la résolution n° CA-230321-322;

DE DEMANDER à la Direction générale de présenter à la séance ordinaire du conseil d'administration de décembre 2026, un bilan de l'application de la *Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18)* au regard des services offerts aux élèves, ainsi qu'une reddition de comptes au terme de l'année financière 2025-2026.

PREMIER AMENDEMENT À LA PROPOSITION

Résolution n° CA-250225-570

Il est proposé par Mme Mélanie Villemaire

D'AMENDER la proposition initiale comme suit :

- *EN MODIFIANT* le dernier « *ATTENDU* » de la résolution, et ce, de manière à ce qu'il se lise dorénavant comme suit :

« *ATTENDU* la volonté de la majorité des membres du conseil d'administration présents lors du comité plénier du 21 janvier 2025, de maintenir la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18), telle qu'adoptée par la résolution n° CA-230321-322, et ce, dans l'intérêt des élèves du CSSMI; »

Adopté à la majorité

DEUXIÈME AMENDEMENT À LA PROPOSITION

Résolution n° CA-250225-571

Proposition de M. Jérémie Chiron-Escallier

D'AMENDER la proposition initiale amendée comme suit :

- *EN MODIFIANT* le 2^e dispositif de la résolution, et ce, de manière à ce qu'il se lise dorénavant comme suit :

« *DE DEMANDER* à la Direction générale de présenter un bilan au regard des services offerts ainsi qu'une reddition de comptes au terme de chaque année financière, lors de la même séance où sont présentés les états financiers du CSSMI. »

Adopté à l'unanimité

Par conséquent, la proposition initiale, dûment amendée à deux reprises, est déposée comme suit :

7.1.2. RETOUR SUR LA POLITIQUE ORGANISATIONNELLE DES SERVICES DE GARDE (SEJ-18) – ADOPTION

Résolution n° CA-250225-572

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution n° CA-230321-322
- C) Résolution n° CA-230516-361
- D) Avis du comité de parents au conseil d'administration du CSSMI pour une révision de la Politique SEJ-18 – Janvier 2025
- E) *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18)

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration, lors de sa séance extraordinaire du 21 mars 2023, de la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18) en vertu de la résolution n° CA-230321-322, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023;

ATTENDU la décision du conseil d'administration, lors de sa séance extraordinaire du 16 mai 2023, de maintenir la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18), telle qu'adoptée par la résolution n° CA-230321-322 et de mandater la Direction générale de faire un bilan, en décembre 2023, de l'application de ladite Politique ainsi qu'une reddition de comptes à la fin de l'année financière 2023-2024 concernant les impacts de la Politique (rés. n° CA-230516-358);

ATTENDU que ledit bilan a été présenté à la séance ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2023 et que ladite reddition de comptes a été effectuée à la fin de l'année financière 2023-2024, soit lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2024;

ATTENDU l'avis du comité de parents soumis au conseil d'administration pour une révision de la Politique SEJ-18 – Janvier 2025;

ATTENDU le comité plénier du conseil d'administration tenu le 21 janvier 2025 et portant sur la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18);

ATTENDU la volonté de la majorité des membres du conseil d'administration présents lors du comité plénier du 21 janvier 2025, de maintenir la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18), telle qu'adoptée par la résolution n° CA-230321-322, et ce, dans l'intérêt des élèves du CSSMI;

Il est proposé par M. Bojan Vastag

DE MAINTENIR la *Politique organisationnelle des services de garde* (SEJ-18), telle qu'adoptée par le conseil d'administration, le 21 mars 2023, conformément à la résolution n° CA-230321-322;

DE DEMANDER à la Direction générale de présenter un bilan au regard des services offerts ainsi qu'une reddition de comptes au terme de chaque année financière, lors de la même séance où sont présentés les états financiers du CSSMI.

Le vote secret est demandé par Mme Mélanie Villemaire.

Considérant que Mme Dominique Sylvain participe à la séance à distance, elle demande à la présidente de voter par texto qui sera transmis à la secrétaire générale. La présidente est en accord avec cette demande.

Adopté à la majorité

DISSIDENCE

Mmes Mélanie Villemaire et Marie-Noël Boivin-Durand demandent d'inscrire leur dissidence à la résolution n° CA-250225-572.

Il est 20 h 50.

Les membres prennent une pause de 10 minutes et reprennent les délibérations à 21 h 01.

8. SERVICES ADMINISTRATIFS

8.1. Ressources matérielles

8.1.1. PARTICIPATION À UN MANDAT D'ACHATS REGROUPÉS DE GAZ NATUREL AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

Résolution n° CA-250225-573

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)

ATTENDU le besoin de s'approvisionner en gaz naturel dans les établissements du Centre de services scolaire des Mille-Îles;

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a sollicité la participation des organismes publics pour un contrat de gré à gré (question de nature confidentielle ou protégée, ou appel d'offres qui ne servirait pas l'intérêt public – réf. art. 13 LCOP), couvrant les besoins en acquisition de gaz naturel;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Mille-Îles évalue les coûts reliés à l'approvisionnement en gaz naturel à 3 900 000 \$ toutes taxes exclues, pour un contrat d'une durée de 36 mois, soit du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2028;

ATTENDU que le pouvoir de conclure un contrat d'approvisionnement comportant une dépense de plus de 1 M\$ appartient au conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Mélanie Therrien

D'AUTORISER la Direction générale à participer au mandat du CAG n° 2025-8079-80 – Gaz naturel, pour un montant total estimé à 3 900 000 \$ et couvrant la période contractuelle de 36 mois;

D'AUTORISER la Direction générale à signer tout document relatif à la participation à ce contrat.

Adopté

8.3. Ressources financières

8.3.1. SERVICES PROFESSIONNELS D'AUDIT EXTERNE – NOMINATION 2024-2025

Résolution n° CA-250225-574

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Extrait du compte rendu de la séance du comité de vérification tenue le 4 février 2025 – Services professionnels d'audit externe – Nomination 2024-2025
- C) Formulaire de soumission pour les années 2021-2022 à 2025-2026

ATTENDU l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant que le Centre de services scolaire doit nommer un auditeur externe pour chaque année financière;

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO2109 effectué en 2021-2022 pour l'obtention de services professionnels d'audit externe;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation émise par le comité de vérification, le 4 février 2025, quant à la nomination des auditeurs externes pour l'année 2024-2025;

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

DE RETENIR la firme Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. à titre d'auditeur externe pour l'exercice financier 2024-2025;

DE FIXER les honoraires relatifs à ce mandat conformément à l'appel d'offres public portant le n° 190AO2109.

Adopté

8.3.2. ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS (OOPC) POUR L'ANNÉE 2025-2026 – ADOPTION

Résolution n° CA-250225-575

La directrice du Service des ressources financières, Mme Chantal Major, précise que les OOPC ont été présentés au dernier comité de vérification pour information.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Présentation des modifications proposées pour les Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations (OOPC) de l'année 2025-2026
- C) OOPC 2024-2025 (à titre de référence)

ATTENDU que le comité de répartition des ressources a procédé à une collecte d'information auprès de l'ensemble des directions des établissements et des services, du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et du comité paritaire pour les élèves à risque et pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

ATTENDU les commentaires reçus lors de cette collecte d'information;

ATTENDU que le comité de répartition des ressources a procédé à des travaux en vue de réviser les Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements pour l'année 2025-2026;

ATTENDU les modifications qui sont proposées pour l'année 2025-2026 par le comité de répartition des ressources;

ATTENDU les articles 96.24, 110.13, 193.3, 193.4, 275 et 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la présentation effectuée au comité consultatif de gestion, le 11 février 2025;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité de répartition des ressources du 28 janvier 2025;

Il est proposé par M. Bojan Vastag

D'ADOPTER les modifications proposées pour les Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations 2025-2026, tel que présenté.

Adopté

8.3.3. BUDGET RÉVISÉ 2024-2025 – POUR INFORMATION

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Budget révisé 2024-2025 – Mise à jour des crédits budgétaires
- C) Lettre de la sous-ministre du ministère de l'Éducation datée du 13 décembre 2024 : Respect de l'enveloppe budgétaire consentie au ministère de l'Éducation pour l'année financière 2024-2025

Mmes Chantal Major et Isabelle Bernier, directrice et directrice adjointe du Service des ressources financières, présentent aux membres le budget révisé 2024-2025, pour information.

Mme Major présente les différents enjeux en lien avec les efforts budgétaires considérables exigés par le MEQ au CSSMI, d'ici le 31 mars prochain. De plus, elle invoque l'incertitude quant à l'effort budgétaire demandé pour la période du 1^{er} avril au 30 juin prochain, ainsi que pour les années 2025-2026 et suivantes. S'ajoutent le gel de recrutement en vigueur depuis le 1^{er} novembre dernier, ainsi que le respect des cibles de dépenses liées aux mesures d'investissement.

En lien avec des coupures dans le budget d'un établissement soulevées par Mme Villemare, le directeur général, M. Malo, répond qu'aucune coupure dans les budgets des établissements n'est envisagée pour le moment.

M. Courtemanche remercie la grande agilité du Service des ressources financières et de la Direction générale dans le contexte où le CSSMI est contraint à participer à un effort budgétaire d'une hauteur de 4,7 M\$.

Mme Boivin-Durand questionne l'impact des compressions budgétaires sur les projets de construction et de maintien des bâtiments. Le directeur général, M. Malo répond que le MEQ a ciblé des dépenses dans les rénovations de nos établissements. Des modifications ont dû être apportées dans la gestion de nos projets. En investissement, les projets ont été ralentis ou arrêtés.

9. SECRETARIAT GÉNÉRAL

Aucun dossier n'est traité.

10. HUIS CLOS

Aucun dossier n'est traité.

11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun dossier n'est traité.

12. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS

12.1. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES : BILAN DES TRAVAUX DU 28 JANVIER 2025

Le président du comité des ressources humaines, M. Jérémie Chiron-Escallier, indique que les principaux dossiers traités sont la révision des stratégies de rétention et de recrutement des gestionnaires, l'état de situation des comblements, la présentation sur les processus pour la dotation des directions et directions adjointes. Le comité a aussi reçu une présentation de la nouvelle marque employeur du CSSMI.

12.2. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE : BILAN DES TRAVAUX DU 14 JANVIER 2025

Le président du comité de gouvernance et d'éthique, M. Lessead Jaziri, étant absent, M. Bojan Vastag présente les différents sujets traités, dont la progression des apprentissages faite par l'ENAP (formation des membres du CA), ainsi que la révision des résultats du sondage d'évaluation de la séance de décembre dernier.

12.3. COMITÉ DE VÉRIFICATION : BILAN DES TRAVAUX DU 4 FÉVRIER 2025

La présidente du comité de vérification, Mme Dominique Sylvain, indique que les trois sujets à l'ordre du jour de la présente séance (section SRF) ont été présentés au préalable par Mme Major.

12.4. COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

M. Patrick Courtemanche indique aux membres du CA que la rencontre du comité consultatif de transport prévue au calendrier le 15 janvier 2025 a été annulée et reportée au 26 mars 2025.

12.5. COMITÉ DE PARENTS : PROCÈS-VERBAUX DU 21 NOVEMBRE ET DU 12 DÉCEMBRE 2024

Les procès-verbaux des séances ordinaires du comité de parents du 21 novembre et du 12 décembre 2024 ont été déposés en information au cahier de la présente séance.

13. INFORMATION ET QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

13.1. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Mme Myrthil, remercie les membres pour leur implication et leur participation aux séances.

Elle informe les membres que le 20 février dernier, elle a assisté à une communauté de partage à laquelle participent des présidences de CA de centres de services scolaires. Une autre rencontre est prévue au printemps, à laquelle elle participera. Elle indique avoir assisté également à un comité de travail de la FCSSQ, ayant pour objectif la mise à jour de leur planification stratégique.

Elle termine en rappelant aux membres de remplir le sondage d'évaluation de la séance.

13.2. INFORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, M. Malo, souhaite informer les membres des trois sujets suivants.

Tout d'abord, le Service des ressources matérielles a procédé à l'inspection des toitures, en raison de la neige abondante tombée récemment. Il s'agit d'une mesure préventive.

Ensuite, il mentionne que la *Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation* organisée par le MEQ, qui se tiendra du 17 au 21 mars 2025, suscite déjà beaucoup de réactions. Nous attendons incessamment les outils et d'autre information à ce sujet, et ce, afin de soutenir les milieux dans la mise en œuvre des activités proposées par le MEQ.

En terminant, il nomme que quatre projets d'agrandissement sont mis sur pause, dont deux écoles à Terrebonne, une à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ainsi qu'un agrandissement de l'école secondaire du Harfang. Il s'agit d'un enjeu majeur, car nous avons des besoins criants pour le manque d'espace au secondaire.

À ce sujet, M. Chiron-Escalier demande une mise à jour en lien avec la repriorisation des projets ou des travaux en cours. Le directeur général adjoint, M. Greschner, indique qu'une liste sera préparée au bénéfice des membres.

14. AUTRE

14.1. VARIA

Aucun sujet.

15. CLÔTURE

15.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Résolution n° CA-250225-576

Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escalier

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 59.

Edna Myrthil, présidente

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale